



## Utilisation de mon nom sur site web de mon employeur sans accord

Par **Christopheb**, le **10/02/2011** à **19:05**

Bonjour,

J'ai travaillé dans une Société X pendant 12 mois. A mon arrivée la Société a publiquement et officiellement publié un communiqué sur son propre site. Depuis j'ai quitté cette Société de mon propre chef afin de partir vivre à l'étranger, en pays Anglophone. Les pages web (FR/UK) en question annonçant mon arrivée dans cette société il y a de cela 9 mois est toujours visible. Même si cette dernière ne me porte pas préjudice, j'ai le sentiment que cet ex-Employeur se sert encore de mon Nom pour attirer des clients.

J'ai approché mon ex-Directeur de cette société via email en lui demandant cordialement de retirer ces pages internet (Français/Anglais). Ce dernier a refusé de les retirer car j'ai donné 'verbalement' et non par écrit mon accord à l'époque de mon contrat de travail. J'ai tout de même vérifié mon contrat de travail et je n'ai pas trouvé de clause indiquant que je m'engageais à quoi que ce soit et certainement encore moins après ma démission.

Existe-t-il une loi ou une jurisprudence à cet égard?

Merci d'avance

Christopheb/.

Par **P.M.**, le **10/02/2011** à **19:11**

Bonjour,

Il suffit donc de lui dire que vous n'avez donné aucun accord dont il puisse se prévaloir...